

Création de l'abaissement d'un trottoir

Par neomar77, le 02/09/2009 à 08:40

Bonjour,

Et merci d'avance pour votre aide.

Je viens de faire l'achat d'une maison ancienne dans le Val d'Oise. Cette maison étant sur un terrain trop important, le propriétaire à réaliser une division de terrain.

Malheureusement le portillon piéton et bien sur notre trottoir, mais l'accès voiture et sur le trottoir de l'autre parcelle.

Pourriez-vous me dire ci le vendeur de notre futur maison doit la réalisation de l'abaissement du trottoir pour l'accessibilité à notre maison par un véhicule (VL ou pompier) ou si les travaux sont à notre charge.

De plus nous signons la vente en date du 07/09/09.

Merci d'avance pour l'aide que vous aurez la gentillesse de m'apporter.